



N°35 - Décembre 2022

Pour terminer l'année

→ Cinéma en décembre

Les prochaines séances ont lieu à la salle des fêtes de Droyes.

Mercredi 21 décembre

16h « Opération Père Noël »

Collation offerte aux enfants après le film.

18h « L'innocent » comédie de Louis Garrel

Collation offerte après le film.

20h30 « Couleurs de l'incendie » la suite d'Au revoir là-haut, saga historique d'après les romans de Pierre Lemaître.

Résumés et bandes annonces par le site internet <https://rives-dervoises.fr>.

La municipalité peut organiser un transport pour la séance de 18h en faveur des personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement. S'inscrire en mairie de Rives Dervoises au 03 25 04 62 36 d'ici le **mardi 20 décembre à 12h**.

→ Spectacle de Noël pour les enfants des écoles de Rives Dervoises

Nouveau cette année : la municipalité offre un spectacle de Noël aux enfants des écoles de Rives Dervoises, avec la pièce de théâtre « l'usine du Père Noël » le jeudi 15 décembre à partir de 14h à la salle des fêtes de Ceffonds.

→ Illuminations de Noël

Dans un souci de réduire la consommation d'électricité, le Conseil municipal du 1^{er} décembre a décidé de restreindre les illuminations de ce Noël 2022 à deux endroits dans chaque commune historique.

Rencontre des vœux 2023 le dimanche 15 janvier

A toutes les habitantes et tous les habitants de Rives Dervoises le Conseil municipal lance dès maintenant l'invitation à la rencontre des **vœux de la nouvelle année** qui se tiendra le **dimanche 15 janvier à partir de 15h à la salle des fêtes de Droyes**. Cette rencontre sera l'occasion de réaliser ce qui n'a pas pu l'être en janvier 2022 du fait de la pandémie de Covid-19 (en souhaitant fort que d'ici là les conditions resteront clémentes!), à savoir accueillir les nouveaux habitants et honorer des personnes ayant rendu un service particulier à la commune.

En attendant bonnes fêtes à toutes et tous et à l'année prochaine !

Confirmation des règles d'utilisation des salles municipales par les associations

Dans sa réunion du 1^{er} décembre le Conseil municipal confirme que les associations qui usent gratuitement des salles municipales pour leurs manifestations sont tenues d'en assurer le nettoyage intégral en échange de cette gratuité.

Tri des déchets : du nouveau à partir du 1^{er} janvier

Plus de question à se poser à partir du 1^{er} janvier 2023 : **tous les plastiques seront à mettre dans le sac ou le bac jaune !** Les pots de yaourt, de fromage blanc, les barquettes, sachets et films plastique n'iront plus dans le sac noir.

INFO SOLIDAIRES

Lettre d'information du CCAS de Rives Dervoises – N°1 décembre 2022

Transport solidaire : nouvelles conditions et calendrier

Les **conditions générales** retenues sont les suivantes :

- Sortie le **vendredi au marché de Montier-en-Der** pour être sur place de 9 h 45 à 11 h :
 - o les habitants de Droyes et Puellemontier les semaines impaires
 - o Les habitants de Louze et Longeville les semaines paires
- Sortie **chaque mercredi dans les magasins de Montier-en-der** pour être sur place de 10 h à 11 h 30 pour tous les habitants de RIVES DERVOISES
- Sortie le **premier mercredi du mois dans les magasins de Saint-Dizier** pour être sur place de 10 h à 11 h 30 pour tous les habitants de RIVES DERVOISES.
- Sortie pour des **événements spéciaux** selon les occasions.

La **réservation doit avoir lieu une semaine avant** (le mercredi pour le mercredi suivant et le vendredi pour le vendredi suivant).

Les horaires précis de prise en charge au domicile seront indiqués lors de la réservation avec le secrétariat (**03.25.04.62.36**).

Calendrier de décembre 2022 à mars 2023 :

	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
DROYES et PUELLEMONTIER	9 décembre Marché de Noël MONTIER Départ 9h – 9h15 Retour 11h – 11h15	Vendredis 6 et 20 janvier MONTIER	Vendredis 3 et 17 février MONTIER	Vendredis 3, 17 et 31 mars MONTIER
LOUZE et LONGEVILLE	9 décembre : Marché de Noël MONTIER Départ 14h - 14h15 Retour 15h30 – 15h45	Vendredis 13 et 27 janvier MONTIER	Vendredis 10 et 24 février MONTIER	Vendredis 10 et 24 mars MONTIER
RIVES DERVOISES		Mercredi 4 janvier matin SAINT-DIZIER Mercredis 11 et 25 janvier matin MONTIER Mercredi 18 janvier : Soldes à TROYES sur la journée	Mercredi 1^{er} février matin : SAINT-DIZIER Mercredis 8, 15 et 22 février matin MONTIER	Mercredi 1^{er} mars matin SAINT-DIZIER Mercredis 8, 15, 22 et 29 mars MONTIER

Permanences du CCAS à partir de janvier 2023

Corinne LASALLE, vice-Présidente du CCAS de Rives Dervoises, se rendra disponible chaque 2^{ème} samedi du mois à partir de janvier 2023. Un rendez-vous individualisé et confidentiel sera pris avec toute personne qui en fera la demande en Mairie de Rives Dervoises au 03 25 04 62 36 ou auprès des mairies des communes déléguées.

Campagne « Janvier sans alcool »

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de bons moments en famille ou entre amis. La consommation d'alcool peut être plus élevée qu'à l'ordinaire dans ces moments-là. C'est pourquoi les pouvoirs publics invitent à un mois de janvier sobre avec la campagne « janvier sans alcool ». Pour s'informer sur les bienfaits de réduire la consommation d'alcool, visiter le site <https://dryjanuary.fr/> ou installer l'appli **Try Dry** sur son smartphone.

L'aide aux devoirs se précise à Rives Dervoises

« Après l'Ecole », association nouvellement créée à Rives Dervoises, a pour but de soutenir les jeunes de la commune dans leur épanouissement, entre autres au niveau de leur parcours scolaire.

En partenariat avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rives Dervoises, elle propose, à partir de janvier 2023, une « **aide aux devoirs** » pour les enfants des écoles primaires.

Celle-ci se déroulera chaque lundi de 16h35 à 17h35 pour les enfants du RPI de Louze/Longeville-sur-la-Laines et le jeudi de 16h30 à 17h30 pour les enfants du RPI de Droyes/Puellemontier.

Un responsable de l'association prendra en charge les élèves à la sortie de l'école et les conduira directement dans la salle où, après avoir mangé un petit goûter tiré du sac, les enfants répartis en tout petits groupes feront leurs « devoirs », encadrés par un adulte.

Pour participer à cette activité, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et de fournir une attestation d'assurance indiquant que l'enfant est assuré pour les activités extra-scolaires.

Une cotisation d'adhésion à l'association, d'un montant de 1 € sera demandée à chaque famille participante pour l'année scolaire entière.

Deux réunions d'information auront lieu

→ **lundi 12 décembre à l'école de Louze** à partir de **16h35** pour le RPI Louze/Longeville-sur-la-Laines ;

→ **jeudi 15 Décembre à l'école de Droyes** à partir de **16h30** pour le RPI de Droyes/ Puellemontier.